

# US GENESTON CYCLISME

## REGLEMENT INTERIEUR « SORTIE DU DIMANCHE »

La pratique du vélo telle que nous la faisons n'est pas sans danger ; nous imposons parfois à notre organisme des efforts violents et prolongés sans oublier que nous lui faisons subir de grandes fatigues en fin de parcours. Sur la route nous ne sommes pas à l'abri d'une chute, voir d'un accident. C'est pourquoi, certaines dispositions doivent être prises pour préserver notre santé et notre sécurité.

1. **Le port du casque est obligatoire dans le cadre des sorties organisées par le club.**
2. **Le certificat médical de moins de trois mois est obligatoire pour l'obtention de la carte annuelle d'adhérent.**
3. **Les randonnées** hebdomadaires organisées par l'association ont un **caractère de loisir.**
4. Je dois avoir pris **connaissance du circuit du jour** ou l'avoir en ma possession, ceci pour des raisons de sécurité.
5. Je dois me **conformer au code de la route**, circuler au maximum sur **la droite de la chaussée**, ne jamais rouler à plus de deux de front et respecter les autres usagers de la route ;
6. En cas de panne ou de crevaison, **tout le groupe s'arrête sur le bas côté de la route** sans gêner la circulation et aide la personne en difficulté.
7. En cas de chute ou d'accident, **le groupe porte secours au blessé**, en faisant prévenir les secours si nécessaire.
8. En cas d'accident causé ou subi par un adhérent, **la responsabilité personnelle des dirigeants de l'USGC Cyclisme ne saurait en aucun cas être engagée.** Nous vous rappelons qu'une assurance a été souscrite couvrant la responsabilité civile et juridique du club .
9. Si pour une raison quelconque un des membres d'un groupe n'arrive pas à suivre l'allure, **en aucun cas la personne ne doit rentrer seule** et au moins un autre adhérent doit le raccompagner.
10. **Les arrivées des groupes sur Geneston** se font à une **allure modérée** et cela ne doit jamais ressembler de près ou de loin à une arrivée de course.
11. **Les cyclistes n'étant pas adhérents à l'association sont acceptés** dans les différents groupes à condition que leur présence ne soit **pas systématique** et **qu'elle ne modifie pas le comportement habituel du groupe** auquel ils se joignent.
12. Si au départ d'un groupe le **nombre de cyclistes est trop important**, pour des raisons de sécurité il est préférable de le **scinder en au moins deux groupes (20 cyclos maxi).**
13. Pour le bon déroulement de la saison, il est **demandé à chacun d'assurer un maximum de présence aux différentes organisations internes de l'association.**
14. La participation de nos adhérents aux randonnées extérieures est la clef du succès à notre propre organisation, **participez donc nombreux aux randonnées extérieures**, dans la mesure de vos possibilités. **Le port de la tenue du club** est conseillé lors de celles-ci, afin de faire connaître le club et ces sponsors.
15. Le fait de prendre le départ avec un groupe implique l'acceptation sans condition du présent règlement.

Je soussigné, Mr ..... reconnais avoir « lu et approuvé » le présent règlement.

L'Adhérent

Le Président

**Bonne route**

